

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2016

RELATIVE AUX SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS ET AUX SAPEURS-POMPIERS
VOLONTAIRES - (N° 4044)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL62

présenté par
M. Bacquet, rapporteur

ARTICLE 8

I. – Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et, dans les départements d'outre-mer, après avis du ministre chargé de l'outre-mer. »

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.